

DU CONSEIL

Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0028

commission principale:

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) -

Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction

ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, Mm. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0028

commission principale:

objet: Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil.

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (par abréviation CPE Lyon) est une école d'ingénieurs créée, sous la forme d'une association, de la fusion en 1994 de 2 écoles historiques : l'Institut de chimie physique industrielle (ICPI), fondé en 1919, et l'Ecole supérieure de chimie industrielle de Lyon (ESCIL), fondée en 1883.

Son siège est fixé à Villeurbanne.

Son objet est d'assumer, soit directement, soit en liaison avec d'autres structures, les missions de formation d'ingénieurs et de recherche fondamentale et appliquée. Elle participe, de plus, à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technologique, ainsi qu'à la coopération internationale et la formation permanente des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

Dans ce cadre, le CPE Lyon a pour missions principales de :

- former des ingénieurs et des docteurs dans 3 filières principales (chimie-génie des procédés, électronique, informatique-réseaux), adaptées aux besoins de l'industrie au niveau mondial,
- participer au développement des sciences et des techniques, former à la recherche et par la recherche des ingénieurs et des diplômés qualifiés,
- contribuer, en liaison avec d'autres structures, à la mise en œuvre des enseignements d'application, de spécialisation et de formation permanente à des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

Modalités de représentation

CPE Lyon est administrée par un conseil d'administration comprenant au maximum 24 administrateurs titulaires ayant voix délibérative et 10 membres invités ayant voix consultative. Leur mandat est d'une durée de 4 ans renouvelable.

Le Conseil d'administration est composé de :

- 3 membres fondateurs :
 - . la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL),
 - . la Fondation pour l'Université de Lyon,
 - . l'Université catholique de Lyon,

- 9 membres de droit représentant les institutions locales :
 - . la Région Rhône-Alpes,
 - . le Conseil général du Rhône,
 - . la Communauté urbaine de Lyon,
 - . l'Université Claude Bernard Lyon 1,
 - . l'Institut polytechnique de Lyon,
 - . l'Association des fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique de Lyon,
 - . le Conseil économique et social Rhône-Alpes,
 - . l'Association des anciens élèves (2 postes),
- 12 autres membres actifs, élus par les membres fondateurs, représentant les entreprises et organismes professionnels concourant aux objectifs de l'école,
- 10 membres invités :
 - . le recteur de l'Académie de Lyon,
 - . le délégué général de l'Institut polytechnique de Lyon,
 - . le directeur de l'école,
 - . le représentant d'une instance européenne chargée des problèmes de l'enseignement supérieur,
 - . 2 membres représentant les enseignants et chercheurs de l'école,
 - . 2 membres représentant le personnel non enseignant,
 - . 2 membres représentant les élèves.

La Communauté urbaine de Lyon était membre de droit de cet organisme et appelée à siéger à son conseil d'administration. A ce titre, et conformément aux statuts de l'association, il convient donc de désigner un représentant de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Eric Desbos pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'école supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon).

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.